

CHAPITRE V :
LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799)

Documents à distribuer :

- La Révolution en Amérique
- Le serment du Jeu de Paume
- La fuite du roi en 1791
- Vocabulaire
- Chronologie

Corrections d'activités :

- Corrections des activités pages 56-57 sur la crise de la monarchie en France
- Correction de l'activité pages

FICHE DE TRAVAIL N° 1 : LA RÉVOLUTION EN AMÉRIQUE (1774-1783)

A l'aide du livre (pages 54-55) et de Wikipedia, compléter le texte suivant

Depuis le début du siècle, les colonies fondées sur la côte Est de l'Amérique du Nord (côte Atlantique) appartiennent au On les appelle « les ». Dans les années 1760, les colons d'Amérique découvrent les idées des Lumières. En 1774, ils refusent de payer les nouvelles taxes commerciales, décidées par le roi d'Angleterre (.....). Le, les représentants des colonies réunis à approuvent à l'unanimité la « déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique ». Elle est directement inspirée par les idées des Lumières, notamment celles de Diderot : « les droits inaliénables de l'homme sont la, la et la » ; « l'autorité d'un gouvernement provient du des gouvernés ».

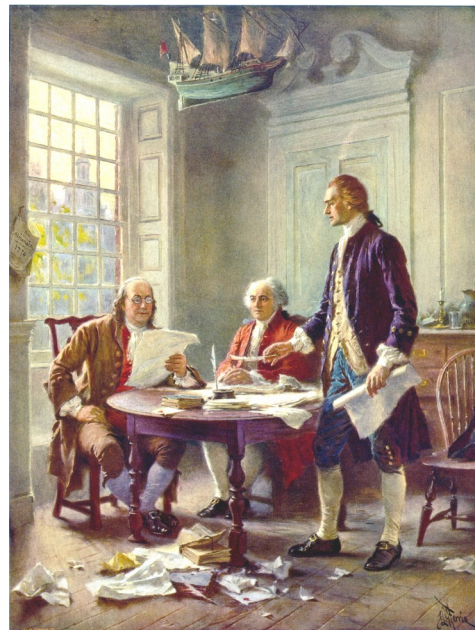
En France, Louis XIV (« le Grand ») est mort en Louis XV, (« le Bien-Aimé »), règne de à Dans les années 1750, influencé par madame de Pompadour (sa favorite), il laisse se développer l'esprit des Lumières. Mais, en, la guerre de Sept Ans s'achève par le traité de Paris, désastreux pour la France : Louis XV doit abandonner aux Anglais les provinces françaises d'Amérique du Nord (.....,

Louis XVI lui succède et devient roi à l'âge de ans. C'est un brave homme, instruit, un peu ballot, souvent hésitant, qui déteste gouverner. Au début du règne, le roi est jeune, populaire, bien conseillé par Turgot (un ami des philosophes). Il cherche un moyen d'affaiblir l'Angleterre, pour prendre une revanche sur le traité de Paris. Le marquis réussit à le convaincre d'envoyer des soldats pour aider les « » américains.

En, après plusieurs défaites, Georges III reconnaît l'indépendance des colonies. C'est une victoire paradoxale, des Lumières et de la monarchie absolue de Louis XVI, contre la monarchie parlementaire anglaise. Dans la constitution des nouveaux « États-Unis d'Amérique », écrite et votée en, la séparation des pouvoirs imaginée par est appliquée : le pouvoir est donné au Congrès (Sénat + Représentants), le pouvoir est confié au président des États-Unis (élu pour 4 ans), et le pouvoir revient aux juges de la Cour Suprême.



Portrait officiel de Georges Washington, premier président des États-Unis d'Amérique, 1789-1797 (peinture de Gilbert Stuart)





Thomas Jefferson, Benjamin Franklin et John Adams, écrivant la déclaration d'indépendance, (peinture de Jean Léon Gerome Ferris)

La fuite du roi et son arrestation à Varennes (21 juin 1791)



La France en 1791

-  Fuite du roi de Paris jusqu'à Varennes, le 21 juin 1791
-  Conquêtes et annexions de la France de 1792 à 1795

La fuite du roi à Varennes, le 21 juin 1791



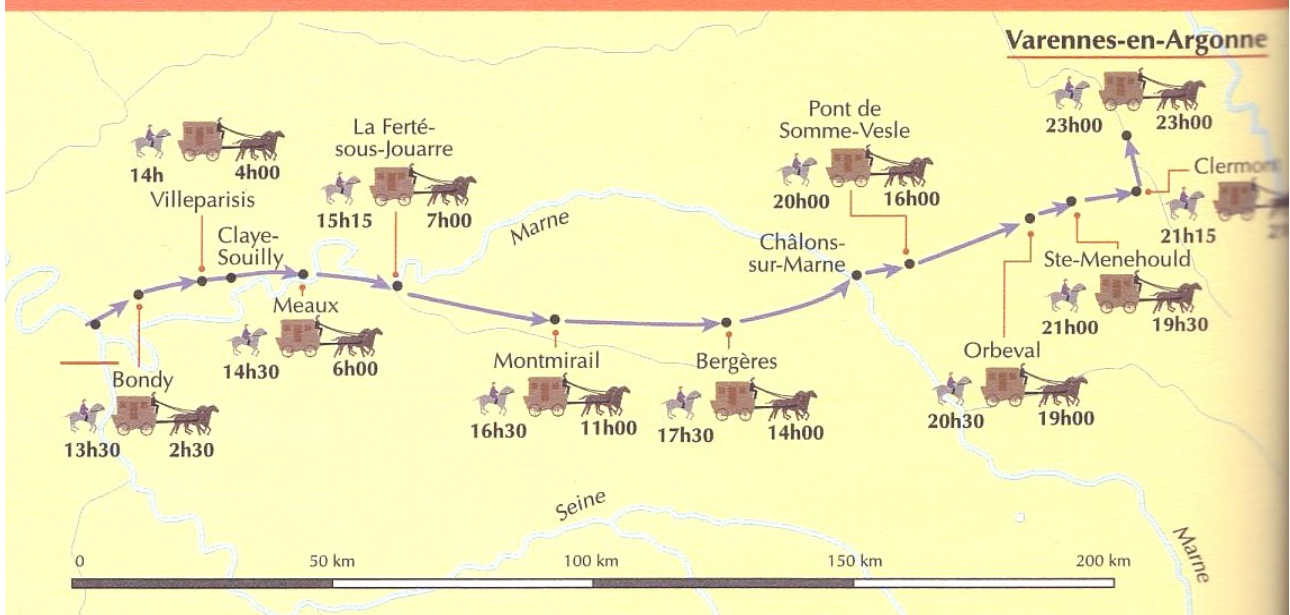
2h30

Chemin emprunté par le roi lors de sa fuite vers Varennes avec les heures de passage



13h30

Heures de passage des poursuivants



FICHE DE TRAVAIL N° 2: L'ÉCHEC DE LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (1791-1792)

Entre 1789 et 1791, l'**Assemblée constituante** fait avancer plusieurs réformes qui fondent la France moderne : le découpage des **départements** (carte 4 p. 99, remplacement des anciennes divisions administratives, seigneuries, comtés, duchés, ...), la vente des biens du clergé pour payer les dettes, et surtout l'écriture d'une constitution. La constitution de 1791 (doc. 3 page 61) établit un équilibre entre les volontés du roi et celles des députés de la bourgeoisie. Le roi conserve le pouvoir exécutif, et obtient un droit de veto sur l'application des lois. Le pouvoir législatif appartient à une assemblée élue au **suffrage censitaire**.

L'ordre est rétabli, mais l'équilibre politique entre le roi, la bourgeoisie et le peuple de Paris, est instable, car Louis XVI semble mener double jeu. Dans la nuit du 21 juin 1791, le roi et sa famille s'enfuient de Paris et tentent de rejoindre les émigrés. Arrêté à Varennes (en Champagne), Louis XVI est ramené de force à Paris. Pourtant, l'Assemblée lui renouvelle sa confiance.

Au début de 1792, le peuple de Paris accuse la bourgeoisie de trahison (suffrage censitaire, fuite à Varennes). Le 20 avril 1792, les députés de l'Assemblée déclarent la guerre aux **émigrés** et à l'Autriche. Ils espèrent ainsi reconstituer l'unité de 1789. En juin, les **Autrichiens** envahissent le Nord de la France, mais Louis XVI refuse de mobiliser des renforts. Le 10 juillet 1792, l'Assemblée proclame « la Patrie en danger ». En réponse, des volontaires de toute la France marchent vers Paris pour s'engager dans l'armée : on les appelle les fédérés. Ceux qui viennent de Marseille chantent pour se donner du courage : le « chant de guerre de l'armée du Rhin » devient « **La Marseillaise** ».

A la fin de juillet, le duc de Brunswick, général prussien allié aux Autrichiens, menace les Parisiens. Ceux-ci s'inquiètent, craignant à nouveau un double-jeu du roi et des députés. Le 10 août 1792, les fédérés attaquent le palais des Tuileries, à Paris, où se trouvent le roi et les députés. Le roi Louis XVI et sa famille sont emprisonnés. L'Assemblée est dissoute. Le 2 septembre, une nouvelle Assemblée est élue au suffrage universel : on l'appelle la **Convention**. Le 20 septembre, l'armée française remporte une victoire importante à Valmy (dans l'Est de la France) : les émigrés et les Autrichiens s'enfuient. Le 21 septembre 1792, la Convention proclame la **République** à Paris.

A l'aide du texte ci-dessus, du livre p. 60-61 et de vos recherches personnelles, répondre sur le cahier aux questions suivantes :

1 - Qu'est-ce qui distingue le nouveau régime de la monarchie absolue ? Par qui est élue l'Assemblée ?

2 – Pour chaque date soulignée, indiquer le nom de l'évènement et les acteurs principaux. Présenter la réponse sous forme d'un tableau, comme dans la question 5 de l'activité page 58.

3 – Définir chacun des mots en gras.

FICHE DE TRAVAIL N° 3 : LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE (1792-1799)

Les deux principales différences entre la République (1792) et la monarchie constitutionnelle (1791) sont : l'Assemblée (la « Convention ») est élue au suffrage universel et non au suffrage censitaire ; le roi n'a plus aucun pouvoir et le pouvoir exécutif est détenu par un groupe de députés (le « Comité de Salut Public »).

Tableau des événements :

<i>Date</i>	<i>Évènement</i>	<i>Principaux acteurs</i>
21/01/1793	Exécution du roi Louis XVI	Députés de la Convention
17/09/1793	Loi des suspects, gouvernement de la Terreur	Robespierre, Comité de Salut Public
26/06/1794	Victoire de Fleurus contre les Autrichiens	Soldats de l'armée française
28/07/1794	Exécution de Robespierre	Députés de la Convention
06/09/1795	Rétablissement du suffrage censitaire	Députés de la Convention

A l'aide du livre (pages 62-63), des informations ci-dessus et éventuellement de la lecture de Wikipedia (notamment articles « Robespierre » et « loi de suspects »), trouver les mots correspondants aux définitions suivantes, ET rédiger un résumé d'une vingtaine de lignes sur les années 1792 à 1799.

..... : Assemblée élue au suffrage universel, en septembre 1792.

..... : députés à la Convention, proches de la grande bourgeoisie marchande. Ils veulent une République libérale.

..... : députés à la Convention, proches du peuple (en haut de l'Assemblée). Ils veulent une République égalitaire.

..... : députés à la Convention, hésitants entre Girondins et Montagnards.

..... : groupe de députés, élus chaque mois par la Convention, pour organiser la défense de la République (= gouvernement révolutionnaire).

..... : loi votée en 1793, sur la proposition de Danton et de Robespierre (« il faut être terrible pour empêcher le peuple de l'être ») pour juger et condamner à peu près n'importe qui, pour n'importe quoi. Le tribunal révolutionnaire était chargé de l'appliquer.

..... : loi votée en 1793, pour fixer un prix maximum aux marchandises les plus courantes, afin d'éviter la famine et d'empêcher la bourgeoisie de s'enrichir en profitant des réquisitions nécessaires à l'armée.

VOCABULAIRE : LES MOTS À CONNAÎTRE POUR COMPRENDRE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799)

Etats Généraux : c'est une assemblée de députés (représentants), élus par les trois ordres du royaume (clergé, noblesse, tiers-état), qui se réunit uniquement sur l'ordre du roi.

Cahiers de doléances : après avoir ordonné la réunion des États Généraux pour le mois de mai 1789, le roi demande aussi à tous les Français d'écrire leurs plaintes, dans des cahiers qu'on appelle cahiers de doléances.

Assemblée constituante : c'est le nom que les députés du Tiers-Etat (rejoints par quelques nobles et quelques prêtres) donnent à leurs réunions, à partir du serment du jeu de Paume. Cette assemblée doit discuter et voter la constitution de la France.

Constitution : c'est un ensemble de règles et de lois qui définissent le fonctionnement de l'État, du gouvernement, et des pouvoirs (qui vote les lois ? qui fait exécuter les ordres ? qui juge et condamne ?).

Pouvoir législatif : c'est le pouvoir de choisir et d'écrire une nouvelle loi. On appelle **législateurs** les gens qui ont ce pouvoir ; avant 1789, le roi est le seul législateur ; à partir de 1789, les législateurs sont les gens qui ont été élus à l'Assemblée (puis à la Convention).

Pouvoir exécutif : c'est le pouvoir de faire appliquer une loi, en donnant un ordre précis ; la ou les personne(s) qui ont le pouvoir exécutif se font obéir par la police (la Garde Nationale) et l'armée.

Pouvoir judiciaire : c'est le pouvoir de juger, de condamner ou d'acquitter quelqu'un qui n'a pas respecté une loi. Avant 1789, le roi est un juge (cf. main de justice de Louis XIV), et même le plus important des juges. En 1791, ce pouvoir lui est retiré.

Gouvernement : ce sont les personnes, appelées ministres, qui possèdent le pouvoir exécutif.

Garde Nationale : c'est la police bourgeoise. Il y en a une dans la plupart des villes et villages de France.

Bourgeois : on appelle ainsi les habitants riches et cultivés des villes. Richesse et culture sont liés à leurs métiers : grands commerçants, propriétaires de manufactures, gens de savoirs (avocats, enseignants, médecins).

Peuple de Paris : les parisiens qui ne sont pas bourgeois. On les appelle aussi les sans-culottes. Certains sont très pauvres (Vagabonds, ouvriers souvent au chômage), d'autres beaucoup moins (artisans, petits commerçants).

Suffrage censitaire : c'est le système électoral qui donne le droit de vote uniquement aux personnes assez riches pour payer un certain montant d'impôt (le *cens*). Il est choisi par l'Assemblée constituante en 1791, pour empêcher les pauvres de participer aux élections. Il est supprimé en septembre 1792, rétabli en juin 1795, et à nouveau supprimé en 1800 par Napoléon Bonaparte. Le **suffrage universel (masculin)** est le système électoral qui accorde le droit de vote à tous les hommes adultes, quelle que soit leur richesse.

Pétition : c'est un texte, signé par un grand nombre de personnes, qui exprime une opinion ou contient des demandes, des revendications (<=> exigences) précises.

Insurrection : c'est une révolte, au cours de laquelle des gens prennent des armes pour se battre, et tentent de changer l'Assemblée ou le gouvernement. Pendant la Révolution, plusieurs insurrections se déroulent à Paris (14 juillet 1789, 10 août 1792, 30 mai 1793, 20 mai 1795), d'autres en province (surtout en 1793, cf. chronologie).

Monarchie : c'est un système politique dans lequel le chef de l'État est un roi ou une reine, que personne n'a choisi, et qui a simplement hérité du titre de roi comme on hérite d'une maison à la mort d'un parent. Dans une République, le chef de l'État est élu.

Convention : c'est le nom donné à l'Assemblée élue en septembre 1792 au suffrage universel.

Girondins : groupe de députés de droite de la Convention (dont certains ont été élus dans le département de la Gironde, autour de Bordeaux) ; la plupart sont des grands bourgeois, enrichis par le commerce.

Montagnards : groupe de députés de gauche favorables au peuple de Paris et opposés aux Girondins. Aucun député Montagnards (même Robespierre et Marat) n'est favorable à l'abolition de la propriété.

Comité de Salut Public : groupe de personnes, élues par la Convention, chargées du pouvoir exécutif Robespierre le nomme aussi « gouvernement révolutionnaire ».

Loi des suspects : loi votée le 17 septembre 1793 par la Convention, qui permet de mettre en prison et de condamner toute personne suspectée d'être opposée à la Révolution.

Loi du maximum : loi votée le 29 septembre 1793 par la Convention, qui fixe un prix maximum des marchandises, afin de limiter les bénéfices des commerçants et de permettre aux pauvres de s'approvisionner.

Terreur : entre septembre 1793 et août 1794, les libertés sont très limitées (libertés d'opinion, d'expression, du commerce). Le Comité de Salut Public, dominé par Robespierre, fait appliquer la loi des suspects et la loi du maximum. Environ 20.000 personnes (dont 4.000 à Paris) sont exécutées en application de la loi des suspects, 20.000 autres sont exécutés sans jugement, à cause de la guerre civile. Ces exécutions avaient pour but de faire peur à la population, pour que l'ordre et les lois soient respectés. Cette période est donc appelée « la Terreur ».

Mobilisation des soldats : avant 1789, seuls les nobles avaient le droit de se battre. En 1789, ce privilège est aboli (<=> supprimé). Les bourgeois, le peuple des villes, les paysans ont donc le droit de se battre, de faire la guerre, de s'engager dans la Garde Nationale ou l'armée. Mais souvent, ils ne le veulent pas : l'armée manque alors de soldats. Dans ce cas, l'Assemblée appelle tous les hommes valides et adultes à s'engager : on appelle cela une mobilisation.

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799)

1789 : Le début de la Révolution

- mars* : Rédaction des cahiers de doléances, dans toutes les villes et les villages de France.
5 mai : Ouverture des Etats Généraux à Versailles.
20 juin : Serment du jeu de Paume. Les députés qui font ce serment se déclarent Assemblée constituante.
14 juillet : Prise de la Bastille.
4 août : Abolition des privilèges par l'Assemblée constituante.
26 août : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

1790 : La Révolution triomphante

- 14 juillet* : Fête de la Fédération, à Paris, sur le champ de Mars.
Pendant toute cette année, l'Assemblée discute de la Constitution.

1791 : La Révolution menacée

- mars-avril* : Débat à l'Assemblée sur le suffrage censitaire.
20 juin : Fuite du roi vers la frontière ; il est arrêté à Varennes (tout près de la frontière) et ramené à Paris.
17 juillet : Fusillade du champ de Mars : sur ordre de l'Assemblée, la Garde Nationale tire sur les gens du peuple venus signer une pétition contre le roi.
1er septembre : L'Assemblée vote la Constitution (cf. schéma p. du manuel).

1792 : La Révolution et la guerre

- 20 avril* : La France déclare la guerre à l'Autriche et la Prusse, après un long débat et beaucoup d'hésitations.
8 juin : Le roi refuse de donner l'ordre de mobilisation de 20.000 soldats.
10 juillet : L'Assemblée déclare « la Patrie est en danger » car les armées ennemies s'approchent de Paris.
Fin juillet : Des gens de toute la France marchent vers Paris pour défendre la capitale. Les gens qui viennent de Marseille marchent en chantant une chanson qu'on appellera, la « Marseillaise ».
10 août : Le peuple de Paris et les gens venus depuis fin juillet entrent de force dans l'Assemblée (réunie dans le palais des Tuileries), dispersent les députés et emprisonnent le roi Louis XVI
5 septembre : Une nouvelle assemblée est élue au suffrage universel : on l'appelle la « Convention ».
21 septembre : Les soldats français gagnent la bataille de Valmy.
Première réunion de la Convention. Proclamation de la République.

1793 : L'unité impossible du peuple et de la bourgeoisie conduit à la Terreur

- 21 janvier* : Le roi Louis XVI est guillotiné, après un long procès devant la Convention. L'Autriche et la Prusse recommencent la guerre contre la France.
Début mars : La Convention décide la mobilisation de 300.000 soldats.
Dans l'Ouest de la France, beaucoup de gens refusent d'aller se battre : début de la guerre civile.
30 mai-2 juin : Le peuple de Paris envahit la Convention et emprisonne 29 députés Girondins. Des bourgeois fuient de Paris, et organisent des révoltes contre les parisiens et la Convention à Caen, Bordeaux, Lyon, Marseille : la guerre civile s'étend.
24 juin : La Convention vote une nouvelle déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui définit de nouveaux droits en faveur des pauvres.
25 juin : Jacques Roux présente une pétition qui demande la loi du Maximum. Elle sera votée le 29 septembre.
27 juillet : Robespierre est élu membre du Comité de Salut Public.
17 septembre : La Convention vote la loi des suspects ; c'est le début de la Terreur.
octobre : De nombreux députés girondins sont exécutés ou se suicident pour échapper à la guillotine.

1794 : « La Révolution est glacée » (Saint-Just, ami de Robespierre)

- Fin mars* : Exécution des « Exagérés », chefs populaires qui demandent l'abolition de la propriété (Hébert,
Début avril : Exécution des « Indulgents », députés qui demandent la fin de la Terreur (Danton, etc...)
26 juin : Grande victoire des armées françaises à Fleurus.
27 juillet : Arrestation de Robespierre sur l'ordre de la Convention ; le peuple de Paris ne le défend pas ; il est exécuté le lendemain avec la plupart de ses amis (9 Thermidor dans le calendrier républicain).

1795 : le « gouvernement des meilleurs » (Boissy d'Anglas)

- 20 mai* : insurrection du peuple de Paris contre la Convention, pour le rétablissement de la loi du Maximum, de la déclaration des droits de l'homme et de la Constitution de 1793. Le 22 mai, les soldats revenant des frontières entrent dans Paris, rétablissent l'ordre, tuent les chefs de l'insurrection et désarment définitivement (ou presque) le peuple de Paris.
22 août : La Convention vote une troisième déclaration des droits de l'homme et une nouvelle Constitution, qui rétablit le suffrage censitaire.

1799 : « Citoyens, la Révolution est finie » (Bonaparte)

- 7 novembre* : Les soldats de Napoléon Bonaparte entrent dans la Convention, dispersent les députés ; une partie des députés restent et décident de donner tous les pouvoirs à Bonaparte

Correction de l'activité sur la crise de la monarchie sous Louis XVI (pages 56-57)

1 – a/ En 1788, le déficit de l'État est de 620 moins 503 = 117 millions de livres. b/ Les recettes fiscales sont trop faibles pour deux raisons principales : d'une part, trop peu de gens payent les impôts directs, puisque la noblesse (qui pourrait payer un peu) est totalement exonérée de la taille ; d'autre part, avec la crise économique des années 1780, le commerce est ralenti et les aides et gabelles sont donc plus faibles. c/ Le premier poste de dépenses est le remboursement de la dette, c'est-à-dire le remboursement des emprunts qui ont été fait par la monarchie depuis les années 1740 (sous Louis XV).

2 – Selon Arthur Young, la société est « désireuse de changement sans savoir que chercher. » Cette agitation s'explique par la « grande confusion dans les finances » et par les difficultés de Louis XVI à gouverner. La solution pour combler le déficit, selon l'auteur, est la réunion des États Généraux.

3 – Le personnage courbé, s'appuyant sur une canne et portant les deux autres sur son dos est le tiers-État. Les personnages qu'il porte sont le clergé (col ecclésiastique et croix autour du cou) et la noblesse (chapeau à plume, épée). Cette caricature suggère que les corvées imposées par les ordres privilégiés écrasent les pauvres gens du tiers-État.

4 – Quand les récoltes sont bonnes, les prix baissent : inversement, quand les récoltes sont mauvaises, les prix montent, les pauvres craignent la famine. Or les récoltes sont mauvaises à partir de 1787, les prix augmentent fortement, d'autant plus qu'il n'y a plus de réserves.

5 – a/ C'est un cahier de doléances du tiers-État, écrit dans une paroisse rurale, au nom des paysans et destiné au roi et aux États Généraux. Mais il est probable que c'est un bourgeois de passage dans la paroisse qui l'a écrit et fait approuver par les villageois. b/ Transformation du système politique : articles 1 et 2 ; suppression des privilèges : articles 4, 6, 13, 16 ; suppression des droits seigneuriaux : article 9 ; suppression de la dîme : article 13.

Correction de l'activité sur la crise de la monarchie sous Louis XVI (pages 56-57)

1 – a/ En 1788, le déficit de l'État est de 620 moins 503 = 117 millions de livres. b/ Les recettes fiscales sont trop faibles pour deux raisons principales : d'une part, trop peu de gens payent les impôts directs, puisque la noblesse (qui pourrait payer un peu) est totalement exonérée de la taille ; d'autre part, avec la crise économique des années 1780, le commerce est ralenti et les aides et gabelles sont donc plus faibles. c/ Le premier poste de dépenses est le remboursement de la dette, c'est-à-dire le remboursement des emprunts qui ont été fait par la monarchie depuis les années 1740 (sous Louis XV).

2 – Selon Arthur Young, la société est « désireuse de changement sans savoir que chercher. » Cette agitation s'explique par la « grande confusion dans les finances » et par les difficultés de Louis XVI à gouverner. La solution pour combler le déficit, selon l'auteur, est la réunion des États Généraux.

3 – Le personnage courbé, s'appuyant sur une canne et portant les deux autres sur son dos est le tiers-État. Les personnages qu'il porte sont le clergé (col ecclésiastique et croix autour du cou) et la noblesse (chapeau à plume, épée). Cette caricature suggère que les corvées imposées par les ordres privilégiés écrasent les pauvres gens du tiers-État.

4 – Quand les récoltes sont bonnes, les prix baissent : inversement, quand les récoltes sont mauvaises, les prix montent, les pauvres craignent la famine. Or les récoltes sont mauvaises à partir de 1787, les prix augmentent fortement, d'autant plus qu'il n'y a plus de réserves.

5 – a/ C'est un cahier de doléances du tiers-État, écrit dans une paroisse rurale, au nom des paysans et destiné au roi et aux États Généraux. Mais il est probable que c'est un bourgeois de passage dans la paroisse qui l'a écrit et fait approuver par les villageois. b/ Transformation du système politique : articles 1 et 2 ; suppression des privilèges : articles 4, 6, 13, 16 ; suppression des droits seigneuriaux : article 9 ; suppression de la dîme : article 13.

Le Serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789

« L'Assemblée Nationale arrête que tous ses membres prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

La séance des Etats Généraux du 23 juin 1789

Fin du discours du roi :

« Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions, ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. (...) Toute défiance de votre part serait une grande injustice. (...) Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin chacun dans les Chambres affectées à votre ordre. »

Le roi sort de la salle ; la plus grande partie du haut clergé et de la noblesse sort également, comme l'a demandé le roi ; les députés du Tiers-Etat, le bas clergé et quelques nobles restent en séance et commencent à discuter. Le grand maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, intervient alors : « Messieurs, vous avez entendu les ordres du roi ! »

Mirabeau prend alors la parole :

« Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérés au Roi, et vous qui ne sauriez être son organe auprès des Etats généraux, vous qui n'avez ici, ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force ; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes »

Le Serment du Jeu de Paume, le 20 juin 1789

« L'Assemblée Nationale arrête que tous ses membres prêteront, à l'instant, serment solennel de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides, et que ledit serment étant prêté, tous les membres confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

La séance des Etats Généraux du 23 juin 1789

Fin du discours du roi :

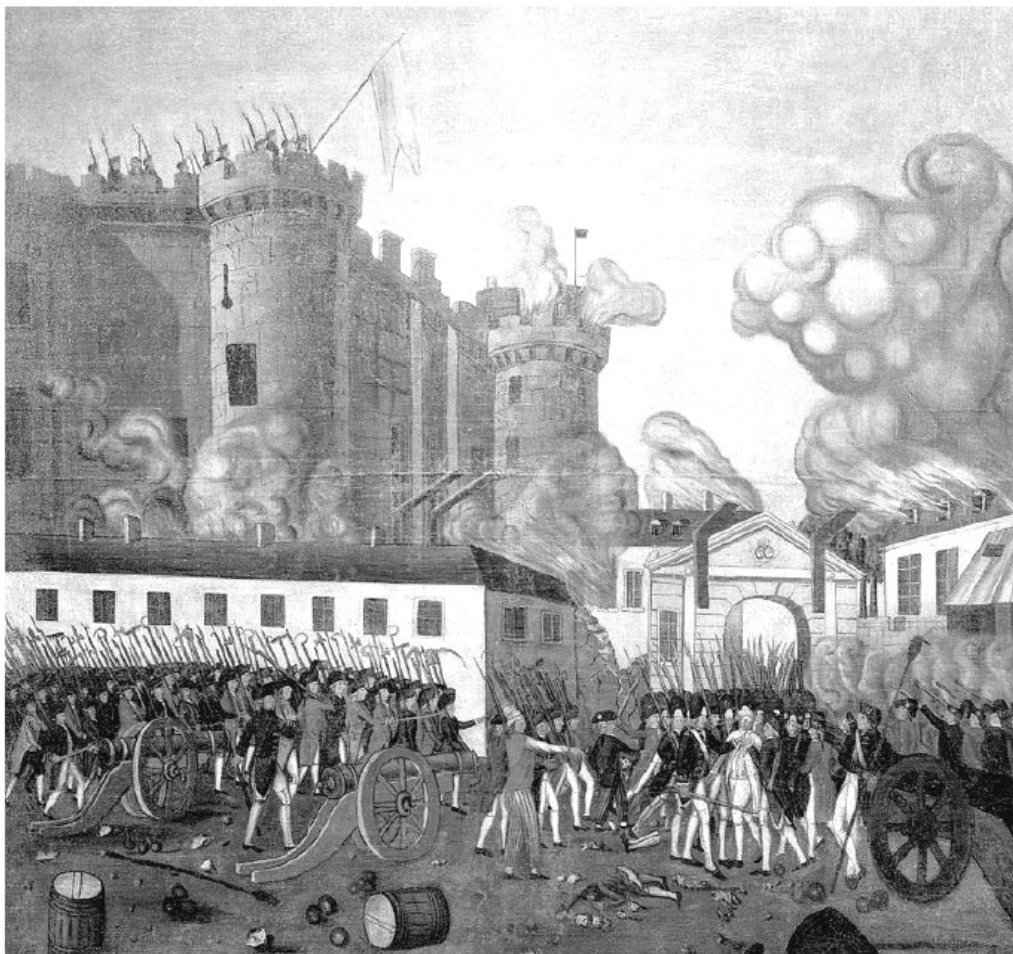
« Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions, ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. (...) Toute défiance de votre part serait une grande injustice. (...) Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin chacun dans les Chambres affectées à votre ordre. »

Le roi sort de la salle ; la plus grande partie du haut clergé et de la noblesse sort également, comme l'a demandé le roi ; les députés du Tiers-Etat, le bas clergé et quelques nobles restent en séance et commencent à discuter. Le grand maître des cérémonies, le marquis de Dreux-Brézé, intervient alors : « Messieurs, vous avez entendu les ordres du roi ! »

Mirabeau prend alors la parole :

« Oui, Monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérés au Roi, et vous qui ne sauriez être son organe auprès des Etats généraux, vous qui n'avez ici, ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force ; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes »

1. La prise de la Bastille (1789) - p.59



Peinture de Dubois, XVIII^e siècle, musée Carnavalet, Paris.

1. Qu'est-ce-que la Bastille ?

.....

.....

.....

2. Qui sont les personnages au premier plan ? Que font-ils ?

.....

.....

.....

3. En quoi la prise de la Bastille est-elle un événement important ?

.....

.....

.....

2. La prise des Tuileries (10 août 1792) - p.61



Jacques Bertaux, *La Prise du Palais des Tuileries, cour du Carrousel, le 10 août 1792, 1793*, musée du château de Versailles.

1. À quoi correspondent les numéros sur l'image ?

Le Palais des Tuileries • La Cour du Carrousel • Les sans-culottes • Les fédérés • Les gardes suisses.

①

③

②

④

⑤

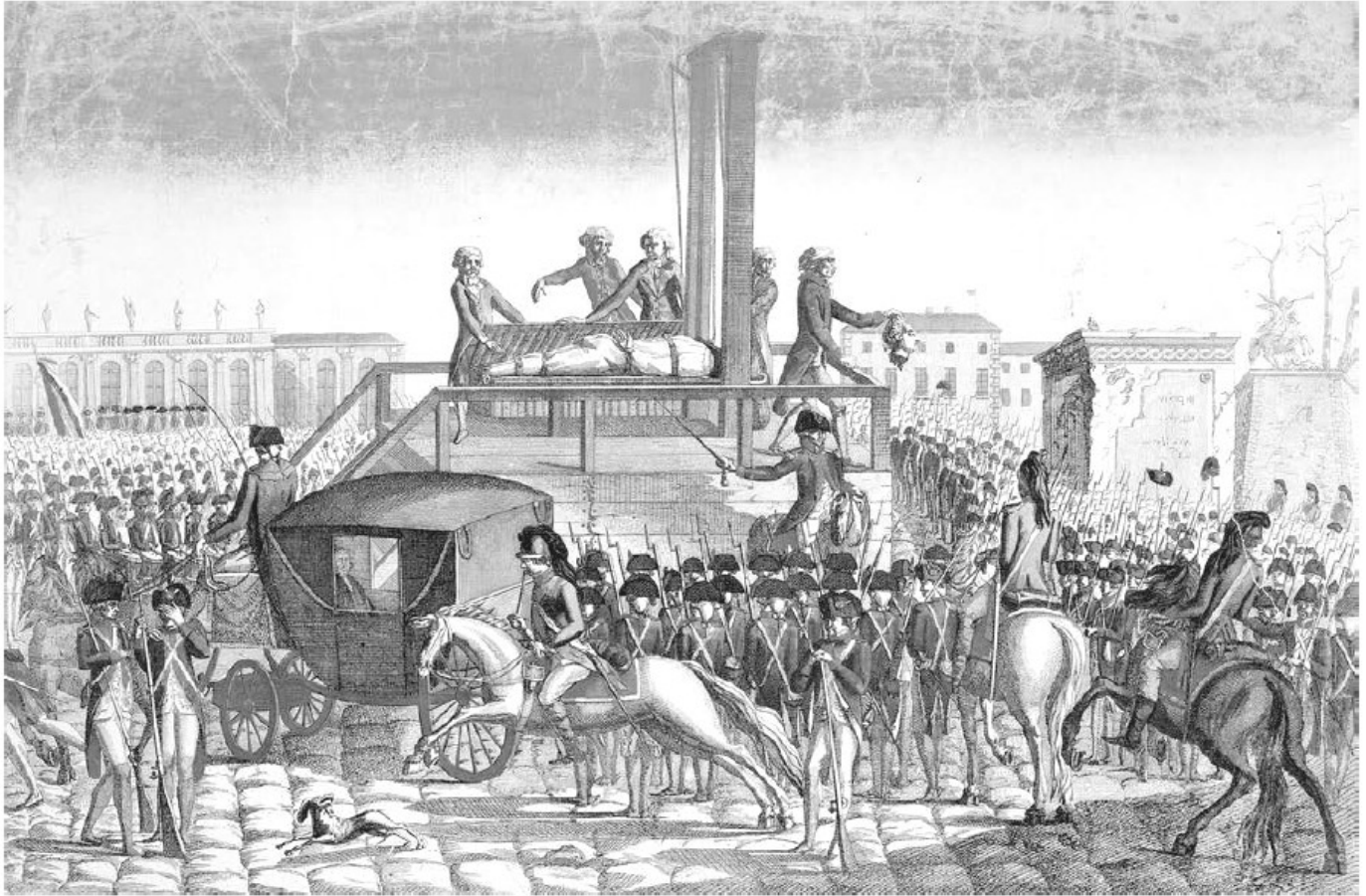
2. Pourquoi les fédérés et les sans-culottes prennent-ils d'assaut le Palais des Tuileries ?

.....
.....
.....

3. Qu'obtiennent-ils à la suite de cet événement ?

.....
.....
.....

1. L'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793 - p.63



Estampe du XVIII^e siècle, musée Carnavalet, Paris.

1. Où se passe la scène ?

.....

.....

.....

2. Qui vote la mort de Louis XVI ?

.....

.....

.....

3. Quelles sont les conséquences de cette exécution ?

.....

.....

.....

1. Reliez les dates aux événements :

Sept. 1792	■	■	Terreur
21 janvier 1793	■	■	Proclamation de la République
1792 – 1794	■	■	Exécution de Robespierre
28 juillet 1794	■	■	Directoire
1795 – 1799	■	■	Exécution de Louis XVI
Nov. 1799	■	■	Coup d'État de Bonaparte

2. Complétez la frise chronologique avec les informations précédentes.



3. Répondez aux questions suivantes :

a. D'après toi, pourquoi a-t-on donné le nom Terreur à la période 1793-1794 ?

.....
.....
.....

b. L'exécution de quel personnage politique met fin au régime de la Terreur ?

.....

c. Qui est à l'origine du coup d'État de 1799 ?

.....

d. Quelles sont les raisons de ce coup d'État ?

.....
.....
.....

Résumé (correction de la fiche de travail n° 3) – à copier sur le cahier

En janvier 1793, la Convention vote la mort du roi. Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793. Pour les ennemis de la République, c'est une déclaration de guerre. Les Autrichiens, les émigrés, des paysans (en Bretagne et Vendée) et des bourgeois des grandes villes (Bordeaux, Lyon) veulent venger le roi et sauver Marie-Antoinette. La République est en guerre sur plusieurs fronts : guerre civile et guerre aux frontières (carte 4 p. 79)

Les députés Montagnards organisent un Comité de Salut Public dirigé par Robespierre pour gagner la guerre et rétablir l'ordre dans le pays. La loi des suspects et la loi du maximum, votées en 1793, créent une dictature politique et économique : c'est le gouvernement de la Terreur. En juin 1794, les étrangers sont repoussés et les révoltes sont écrasées. Mais Robespierre veut garder le pouvoir : il est finalement condamné à mort par les députés, en application de sa propre loi des suspects, et guillotiné le 28 juillet 1794 (10 Thermidor an II).

La mort de Robespierre symbolise la trahison définitive des députés bourgeois : les députés de la Convention mettent fin à la Terreur, rétablissent les libertés et le suffrage censitaire. La bourgeoisie triomphe : elle s'est successivement débarrassée des nobles (1789, abolition des privilèges), du roi (1793, exécution) et des pauvres (1795, suffrage censitaire).

Résumé (correction de la fiche de travail n° 3) – à copier sur le cahier

En janvier 1793, la Convention vote la mort du roi. Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793. Pour les ennemis de la République, c'est une déclaration de guerre. Les Autrichiens, les émigrés, des paysans (en Bretagne et Vendée) et des bourgeois des grandes villes (Bordeaux, Lyon) veulent venger le roi et sauver Marie-Antoinette. La République est en guerre sur plusieurs fronts : guerre civile et guerre aux frontières (carte 4 p. 79)

Les députés Montagnards organisent un Comité de Salut Public dirigé par Robespierre pour gagner la guerre et rétablir l'ordre dans le pays. La loi des suspects et la loi du maximum, votées en 1793, créent une dictature politique et économique : c'est le gouvernement de la Terreur. En juin 1794, les étrangers sont repoussés et les révoltes sont écrasées. Mais Robespierre veut garder le pouvoir : il est finalement condamné à mort par les députés, en application de sa propre loi des suspects, et guillotiné le 28 juillet 1794 (10 Thermidor an II).

La mort de Robespierre symbolise la trahison définitive des députés bourgeois : les députés de la Convention mettent fin à la Terreur, rétablissent les libertés et le suffrage censitaire. La bourgeoisie triomphe : elle s'est successivement débarrassée des nobles (1789, abolition des privilèges), du roi (1793, exécution) et des pauvres (1795, suffrage censitaire).

Correction de l'activité pages 94-95 sur la Révolution et les religions (ancien manuel)

- 1 – La liberté de culte, en France, est autorisée depuis la déclaration du 26 août 1789.
- 2 – Sur cette caricature, les fidèles obligent le prêtre à lever la main, pour prêter serment d'être fidèle à la « constitution civile du clergé ». Selon cette constitution, le clergé catholique est désormais composé de fonctionnaires élus par la population (c'est-à-dire des prêtres salariés de l'État), qui doivent fidélité à la Nation et non plus au pape. Les curés qui refusent ce serment forment le « clergé réfractaire ».
- 3 – Dans ce village, les mesures de déchristianisation sont nombreuses : abandon du dimanche et des fêtes catholiques ; fermeture de l'église paroissiale aux catholiques ; abandon du culte catholique, au profit d'un culte « de la Raison, de la Liberté et de l'Égalité ». Ces décisions ont été prises pendant le gouvernement de la Terreur, en 1793, car l'Église catholique participe activement aux guerres contre la République.
- 4 – Cet encrier représente un membre du clergé écrasé par un bonnet phrygien. Le bonnet phrygien était, dans l'Antiquité, un symbole porté par les esclaves affranchis par leur maître. Il devient un symbole révolutionnaire (représentant le refus d'être esclave du roi ou de Dieu) en 1792. Cet encrier symbolise peut-être que l'écriture est un moyen de lutter contre les superstitions.
- 5 – Un concordat est un texte de réconciliation, une sorte de contrat : le Concordat de 1801 entre la République et le Vatican rétablit la paix entre les Français et l'Église catholique. D'après ce Concordat, les évêques sont nommés par le Premier Consul (Napoléon Bonaparte) et les curés le sont par les évêques. Ils sont rémunérés par la République. De plus, les évêques doivent prêter serment de fidélité à Bonaparte.
- 6 – Sur cette gravure, on distingue des symboles et des personnages représentant plusieurs religions, de gauche à droite : pasteur protestant, quaker, évêque catholique, rabbin juif, bouddhiste, indien, franc-maçon, zoroastrien, musulman. Tout à fait à droite : Bonaparte.

Correction de l'activité pages 76-77 sur la chute de la monarchie

- 1 – Depuis juin 1791, le peuple de Paris est très méfiant à l'égard du roi car Louis XVI a tenté de s'enfuir du royaume, pour rejoindre les émigrés réfugiés dans les Pays-Bas Autrichiens (la Belgique). Le peuple pense donc que le roi mène un double jeu, en apparence fidèle à la constitution et à l'alliance avec les députés bourgeois, en réalité hostile à la révolution et préparant le retour à l'Ancien Régime.
- 2 – La France et la Révolution sont menacées, en 1792, d'une invasion par les armées étrangères, autrichiennes et prussiennes. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche (de la famille des Habsbourg) sont très hostiles aux idées révolutionnaires et ont commencé à envahir la France pour rétablir l'Ancien Régime. Les fédérés sont montés à Paris en juillet 1792, à la fois pour l'anniversaire du 14 juillet 1789 et pour répondre à l'appel paniqué de l'Assemblée : « La Patrie est en danger » (10 juillet 1792).
- 3 – Le duc de Brunswick menace les Parisiens d'une « vengeance exemplaire et à jamais mémorable : il livrera Paris à une exécution militaire et les révoltés auront les supplices qu'ils méritent ». Comme il exige aussi la soumission sans délai au roi, les Parisiens pensent que le roi est un traître, allié des envahisseurs.
- 4 – Les palais est pris par les sans-culottes parisiens alliés aux fédérés venus de province. Les combats sont très meurtriers, contrairement à la prise de la Bastille (plus de 1000 morts). On devine, à gauche, des gardes-suisse, retranchés dans le palais et bloquant les entrées à coup de fusil ; à droite, des bataillons de sans-culottes et de fédérés, armés de pics, sabres et canons. Au centre, des soldats morts, et au fond, un bataillon s'apprête à entrer dans le palais.
- 5 – Comme le montre cette gravure, la journée du 10 août s'achève par l'arrestation du roi et de sa famille : Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants sont conduits à la prison du Temple, où ils sont enfermés dans des conditions honnêtes (le roi avait un cabinet de lecture). De plus, les insurgés prononcent la dispersion de l'Assemblée et la convocation de nouvelles élections législatives au suffrage universel.

Correction des activités pages 70 à 75 sur les événements de l'été 1789 (ancien manuel)

Activité pages 70-71 sur le serment du jeu de paume

1 – Cette œuvre est une esquisse de Jacques-Louis David, de 1791, composée à la demande du club des Jacobins, pour représenter le serment du jeu de paume.

2 – La scène se déroule à Versailles, dans la salle du jeu de Paume, car la salle des Menus-Plaisirs où se réunissaient auparavant les députés du Tiers-Etat a été fermée.

3 – Au centre de l'œuvre, le député Bailly, élu président de l'Assemblée Nationale, lit le texte du serment en levant la main droite : les autres députés l'écoutent, lèvent la main droite et disent probablement « je le jure » (mais il faudrait le silence pour l'entendre).

4 – D'après le texte, les députés font le serment de ne pas se séparer avant d'avoir écrit une constitution. Ce serment est révolutionnaire car il dépouille le roi de sa souveraineté, il attribue aux représentants du peuple le droit de faire la loi (le pouvoir législatif).

5 – Aux fenêtres, des gens du peuple, Versaillais ou Parisiens, sont venus assister à la réunion, écouter le serment et participer à l'euphorie générale.

6, 7 et 8 – David souligne l'enthousiasme général de plusieurs manières. Les gestes unanimes et spectaculaires ; la diversité des personnages représentés (gens d'Église et laïcs, jeunes et vieux, bourgeois, soldats, etc... : idée de tolérance), le vent dans les rideaux (vent de la liberté, balayant les anciennes croyances et faisant table rase du passé) sont des moyens utilisés par le peintre pour faire de l'événement un épisode fondateur et un symbole des promesses de la Révolution.

Activité pages 72-73 sur l'abolition des privilèges (4 août 1789)

1 – La Grande Peur est l'agitation qui s'empare des campagnes et des paysans, après le 14 juillet 1789, à cause de rumeurs qui circulent à travers la France, selon lesquelles le roi et les nobles prépareraient un complot contre l'Assemblée nationale et une vengeance contre les paysans. Pour empêcher cette vengeance, les paysans attaquent les châteaux, les pillent et brûlent les papiers. Sur l'image, on voit des paysans attaquer les châteaux et provoquer des incendies tandis que les nobles s'enfuient en carrosse.

2 – Les privilèges ont été abolis par l'Assemblée nationale, réunie à Versailles, au cours de la séance de nuit du 4 août 1789.

3 – Le vicomte de Noailles puis les ducs d'Aiguillon et du Châtelet, députés de la noblesse, ont proposé l'abolition des privilèges. Selon cette lettre du marquis de Ferrières, le clergé et la noblesse ont adopté « toutes les motions proposées » par un effet de panique : « les circonstances malheureuses où se trouve la noblesse, les châteaux incendiés, ..., l'impossibilité de s'opposer au torrent de la révolution, ... Il eût été inutile, dangereux même de s'opposer au vœu général de la nation ». On peut également penser que, cette nuit-là, beaucoup de députés aux États Généraux ont voulu abolir les privilèges de leurs voisins en espérant conserver ou prolonger les leurs.

4 – Les droits féodaux qui « tiennent à la servitude personnelle » (droits de mariage, d'héritage, ...), les justices seigneuriales et la dîme versée au clergé sont abolis. Les privilèges nobiliaires concernant d'une part les impôts, d'autre part l'accès aux fonctions politiques, religieuses ou militaires les plus prestigieuses sont abolis.

5 – Cette caricature représente des gens du peuple armés de fléau (qui servent ordinairement à battre le blé), battre énergiquement les symboles des ordres privilégiés : armures, mitres, ...

Questions sur le document 2 page 75 sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

1 – D'après cette déclaration, les droits naturels et imprescriptibles de l'homme sont la liberté, la propriété, la sécurité et la résistance à l'oppression.

2 et 3 – Les articles qui suppriment les privilèges sont les articles 1, 6 et 13. Sous l'Ancien Régime, la souverain appartenait au roi : d'après l'article 3, c'est désormais la Nation qui est souveraine.

4 – Les libertés évoquées par les articles 10 et 11 sont respectivement la liberté de conscience (liberté d'opinion et liberté religieuse) et la liberté d'expression (liberté d'écrire, dessiner, chanter, imprimer, ...)